



Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés :
Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Scolaire – RASED – convention de participation financière – (09/2026-14)

La Ville de Longué-Jumelles a retenu le principe d'attribuer au RASED une participation annuelle basée sur un forfait de 1,50€ par élève inscrit dans les établissements publics de la ville à chaque rentrée scolaire.

Chacune des Communes attribuant une participation au RASED de la circonscription de Baugé a sa propre procédure de versement, ce qui ne permet pas une gestion optimale des fonds. Il est ainsi proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine et Loire (DSDEN) d'harmoniser les procédures à l'aide d'une convention dans laquelle il est indiqué que la Ville de Beaufort en Anjou sera désignée comme étant la collectivité qui collectera les participations. Il y est aussi indiqué qu'un rapport d'activité et un rapport financier sera rédigé afin de rendre compte de l'utilisation des participations communales. Enfin, il est proposé que cette convention soit signée pour une durée d'une année renouvelable tacitement.

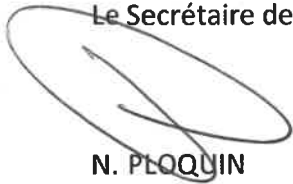
Il appartient à l'assemblée d'approuver la convention relative à la participation annuelle aux dépenses de fonctionnement et d'investissement au réseau RASED.

Sur proposition de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la participation annuelle aux dépenses de fonctionnement et d'investissement au réseau RASED ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,



N. PLOQUIN



Le Maire,



F. MORTIER